



FONCTION PUBLIQUE

UNION FÉDÉRALE  
DES RETRAITÉS  
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

ufr@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 14 février 2024

## L'UFR-FO contre le déremboursement de la sécurité sociale

Le gouvernement, selon la volonté du chef de l'Etat vient d'augmenter de 100% les restes à charge à l'encontre des assurés sociaux.

Ce doublement des restes à charge concerne les consultations, les médicaments, tous les actes médicaux et paramédicaux ainsi que les transports sanitaires.

Cette « *taxe sur les malades* » fragilisera encore les plus faibles. Les malades n'ont pas la maîtrise des actes médicaux qui sont du ressort des médecins prescripteurs.

Les restes à charge, les dépassements d'honoraires (parfois honteux) et le coût des complémentaires santé obligent trop d'assurés à reporter voire même à renoncer aux soins dont ils ont besoin. De même ils vont contribuer à dégrader encore le pouvoir d'achat des retraités et pensionnés.

Tout comme le Conseil National de l'Assurance Maladie le bureau national de l'UFR-FO réuni le 8 février 2024 dénonce et s'oppose vivement au doublement des franchises et participations forfaitaires des soins de santé.

L'UFR-FO est attaché aux valeurs de solidarité, fondatrice de la sécurité sociale, où chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins.